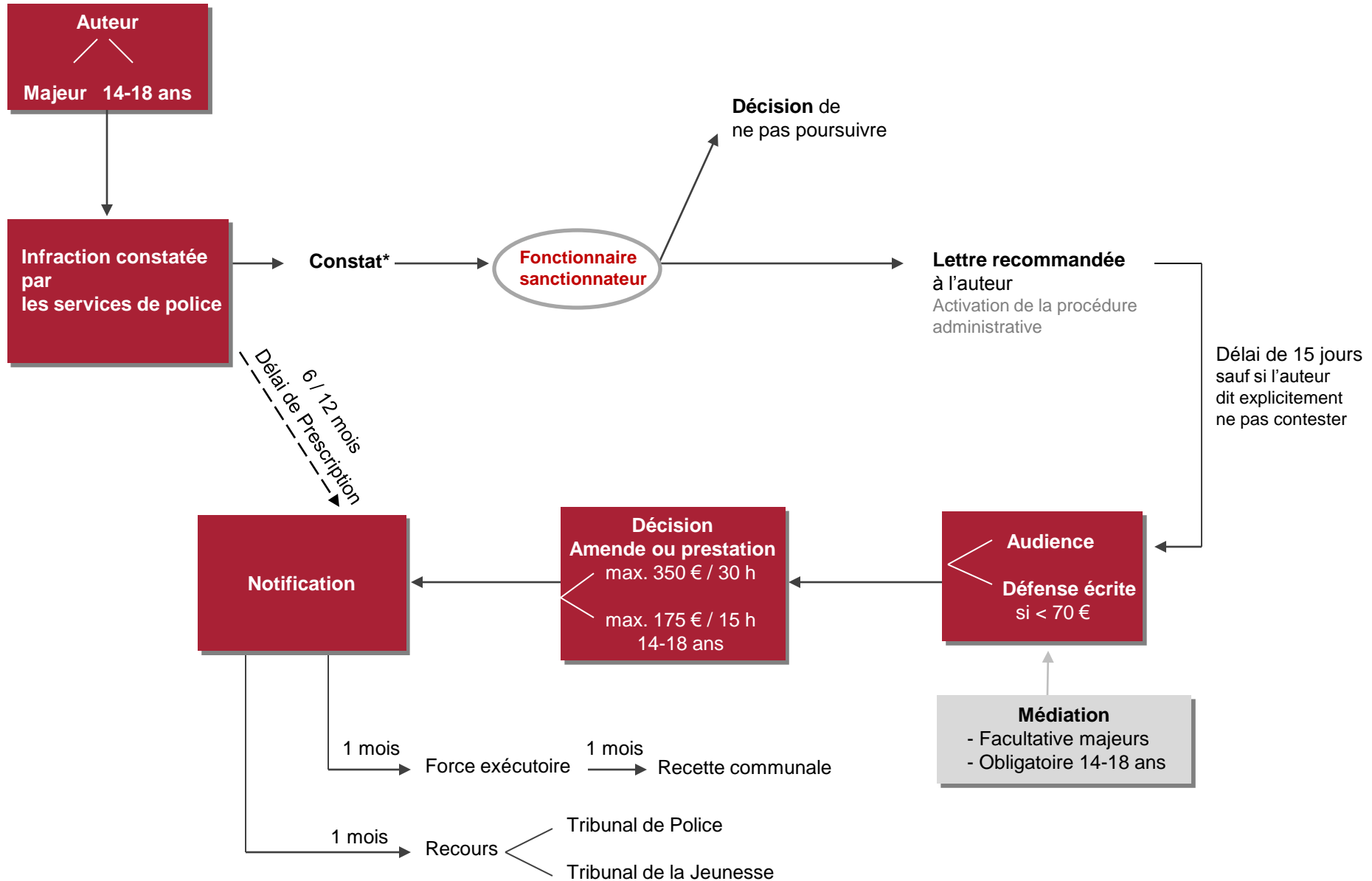


Infractions administratives



(*) Il existe également des infractions mixtes et des infractions environnementales. Dans ces deux cas, le PV est envoyé au même moment au Procureur du Roi. Des modalités particulières sont prévues pour le traitement de celles-ci soit par le Parquet, soit par le Fonctionnaire sanctionneur.